



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



-----  
**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016**

**Délibération N°2016/095**

**Date de convocation : 22 août 2016**

**Nombre de conseillers en exercice : 77**

**L'an deux mille seize, le 14 septembre 2016 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de BUSIGNY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.**

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Bévillets

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Marets

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

**Etaient présents (59 titulaires 2 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN

Virginie LE BERRIGAUD

Christian PAYEN

Jean-Pierre THIEULEUX

Thierry WALEMME (S)

Agnès BERANGER

Denis COLLIN

Anne - Sophie MERY DUEZ

Martine THUILLEZ

Gérard TAISNE

Bernard PLET

Karine ELOIR

Bruno MANNEL

Serge SIMEON

Marc PLATEAU

Michel HENNEQUART

Jacky DUMINY

Jean-Pierre RICHEZ

Maurice DEFAUX

Jean-Marc DOSIERE

Daniel FIEVET

Hubert DEJARDIN

Jacques OLIVIER

Pierre-Henri DUDANT

Christian PECQUEUX

Francis LEBLON

Didier BONIFACE

Mélanie DISDIER

Bernard POULAIN

Serge WARWICK

Gilles PELLETIER

Jean-Claude GERARD

Charles BLANGIS

Joseph MODARELLI

Pascal FOULON

Pascal LEVEQUE

Laurence RIBES

Daniel BLAIRON

Daniel CATTIAUX

Henri QUONIOU

Jean-Paul CAILLIEZ

Yannick HERBET

Nathalie GAVE

Gérard LENOBLE

Brigitte ROLAND-BEC

Dominique LAMOURET

Guy BRICOUT

Pierre LEVEQUE

Brigitte PRUVOT

Alain GOETGHELUCK

Pierre LAUDE

Bertrand LEFEBVRE

Laurent COULON

Isabelle PIERARD

Janine TOURAINNE

Pascal COQUELLE

Michel GOUVART (S)

Augustine NOIRMAIN

Véronique NICAISE

Stéphane JUMEAUX

Axelle DOERLER

**Membre(s) Excusé(s) (1) :** Didier BLEUSE

**Membre(s) Absent(s) (10) :**

Denise LESAGE, Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Vincent WAXIN, Jean-Félix MACAREZ, Liliane RICHOMME, Sandrine TRIOUX, Patrice BONIFACE, Jean-Louis CAUDRELIER, Marc DUFRENNE, Chantal WAYENBERGE

**Membre(s) ayant donné procuration (5) :**

Frédéric BRICOUT à Agnès BERANGER, Régine DHOLLANDE à Denis COLLIN, Alain RIQUET à Guy BRICOUT, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Joëlle MANESSE à Isabelle PIERARD,

Axelle DOERLER est élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2016/095 - Objet : Vente de la parcelle ZE69 d'une superficie de 1ha49a12ca située sur la commune de Cattenières au profit de Monsieur Marcel Bricout**

Monsieur le Président a été destinataire d'une demande par Monsieur Marcel BRICOUT, habitant de la commune de CATTENIERES, pour l'acquisition de la parcelle ZE69 dite « ancienne décharge Roland » située à Cattenières (1ha49a12ca).

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis autorise la Société de Chasse de Cattenières de chasser sur la parcelle ZE69 et dont Monsieur Marcel BRICOUT en est le Président.

Aussi, afin d'en faire une réserve de chasse, un aménagement faune sauvage et ainsi d'éviter le dépôt sauvage, Monsieur Marcel BRICOUT souhaite se porter acquéreur de la parcelle à titre personnel et en l'état.

Le service des domaines a estimé la valeur vénale de la parcelle ZE 69 à 15 000€ avec une marge de négociation de 10%.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Compétence Développement Economique de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis,

Considérant l'estimation de la valeur vénale de la parcelle par le service des domaines du Centre des Finances Publiques,

Considérant le rendu du rapport des installations classées du 27 octobre 2014 qui dispose dans son chapitre IV. Ancienne Décharge : « *Le mémoire fourni par l'exploitant mentionne la présence d'un terrain ayant servi comme décharge à des déchets en provenance du site Roland (encres, solvants, bidons,...). Ce terrain est situé au Sud-Ouest de l'Usine, après le pont des voies SNCF. Cette décharge n'était pas connue de l'inspection des installations classées et n'a jamais été autorisée. Le même mémoire mentionne la présence de ces déchets à proximité du château d'eau de Cattenières. D'après l'exploitant ces déchets seraient recouverts d'une couche de terre végétale. La visite du 18 septembre 2014 a permis de constater la présence d'une végétation dense sur cette décharge qui est partiellement clôturée. Des parcelles agricoles cultivées sont présentes à proximité immédiate de cette ancienne décharge. Il convient donc d'imposer la réalisation d'investigation afin de déterminer l'éventuel impact de cette décharge sur les milieux* »

Considérant l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2015 mettant en évidence une étude de l'historique et de la vulnérabilité de la parcelle ZE69 permettant d'identifier une éventuelle pollution de la dite parcelle,

Considérant la non possible exploitation de la parcelle ZE69 de par son antécédent industriel,

Considérant que Monsieur Marcel BRICOUT a été pleinement informée par courrier en date du 31 mai 2016 de l'antécédent industriel de la parcelle et des rapports existants à son sujet et qu'il s'engage par LRAR en date du 26 août 2016 à ne pas y établir toute construction d'immeuble,

Après en avoir délibéré,

Approuve la cession de la parcelle ZE69 d'une superficie de 1ha49a12ca située sur la commune de Cattenières, au profit de Monsieur Marcel BRICOUT.

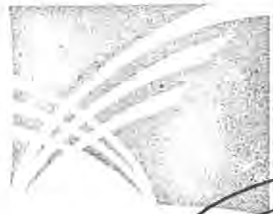
Fixe le prix à 6 000€ HT + frais à la charge de l'acquéreur justifié par le caractère « pollué » de la parcelle et détaillé dans le chapitre IV. Ancienne Décharge du rapport des Installations Classées du 27 octobre 2014.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 16 septembre 2016 et de la publication

Pour expédition conforme  
Caudry, le 16 septembre 2016  
Le 16 septembre 2016

Vu,



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

Le Président,  
Maire de CAUDRY  
Vice-Président du Conseil Départemental

  
Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.